

CERTIFICAT

La soussignée, Manon BEI-ROLLER, bourgmestre de la commune de Dippach, certifie par la présente qu'une autorisation de bâtir plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée en date du 16 août 2021 conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueur.

Numéro de l'autorisation : 90 / 2021

Objet de l'autorisation : Aménagement d'un auvent à l'entrée de la maison.

Nom et adresse du requérant : Monsieur et Madame
Pierre Hubsch-Kahn
60, rue de la Gare
L-4999 Sprinkange

Localisation de la construction : 60, rue de la Gare
L-4999 Sprinkange
Num. cad. 2196 / 2231
Sect.C de Sprinkange
Commune de Dippach

Le public peut prendre inspection à la maison communale des plans afférents appartenant à l'autorisation de construire, pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours.



La bourgmestre,
Manon BEI – ROLLER

Le présent certificat est à afficher par le maître de l'ouvrage aux abords du chantier, de manière aisément visible et lisible à partir de la voie publique par les personnes intéressées.